

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	2 (1914)
Heft:	5
Artikel:	Le notaire Dumont, d'Autigny : sa chronique et ses chansons (1578-1654) [suite]
Autor:	Ducrest, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Direction : F. DUCREST

II^{me} Année

N^o 5

Sept.-Oct. 1914



LE NOTAIRE DUMONT, D'AUTIGNY.

SA CHRONIQUE ET SES CHANSONS
(1578—1654)

par F. DUCREST.

(Suite.)

Le manuscrit de notre notaire ne renferme pas seulement la chronique que nous venons de publier, mais aussi un certain nombre de préceptes moraux, quelques maximes, diverses recettes et plusieurs chansons. Nous allons aussi les mettre sous les yeux du lecteur ; il pourra les apprécier à leur valeur ; il verra que l'humble tabellion d'Autigny avait reçu une culture variée. Plusieurs distiques latins sont des extraits ou des réminiscences d'auteurs classiques tels que Virgile, Horace ou Caton. D'autres sont tirés de la Bible ou d'écrivains ecclésiastiques.

- Ora et labora.
- De prece principium, de prece finis erit.
- Pour parvenir j'endure.
En endurant le temps me dure.
Mais ung jour bien me sera,
Car mon endurer me vauldra,
Comme le poète le dit
En son vers ici après escript:
Dulcia non meruit qui non sustinuit amara,
Qui non studuerit habebit gaudia rara.
- Absque labore gravi non venit ulla seges.
- Lentuscum melius, sed si tibi frondea cuspis

- Defuerit, dentes penna levare potes.
 — Quidquid agas, prudenter agas et respice finem.
 -- Carmina secessum scribentis et otia quaerunt.
 — Jupiter hybernas cana nive conspuit Alpes.
 -- Quae sunt secreta, mulieribus non revelanda.
 — Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis.
 — Ut ver dat florem, flos fructum, fructus odorem,
 Sic studium morem, mos sensum, sensus honorem.
 — Archani custos, prudens lingâve disertus,
 Et calamo facilis scriba erit eximius.
 -- Scribere, cantare discas latinaque fari.
 Si pauper fueris, postea dives eris.
 — Scribere qui nescit tenuem putat esse laborem.
 Tres digitis scribunt totum corpusque laborat.
Traduction: Celluy qui ne scait pas d'escrîpre la science
 Pense que celluy qu'escrîpt ne laboure.
 Troys doigts de l'homme en font l'expérience.
 Mais l'esprit a tousjour il laboure.

Amy lecteur, le discouer et préface cy-devant ne te soynt désagréable. Mais je te prie prendre ung peu de contentement. C'est ung simple adver- tissement que je te suplie recepvoir de celle affection que je t'ay faict présent, qui me sera ung soubject pour doresenavant m'exercer à faire heures plus dignes pour le service de vostre magninimité, lesquelles d'affection je continueray en priant Dieu, mon amy, qu'il vous donne en toute prospérité ce que vostre généreux cœur désire. A Aultignye ce VIIIe jour de

- Qui seminant in lacrimis, in exultatione metent.
 — Les pères que nous avions. jamais telle meschanceté, combien que au monde sont estés, ne n'heurent comme nous havons¹..
 — Dic quo marte (rogo), qua norunt insuper arte
 Nidorum casulas volucres fabricare suorum.
 — Si est Deus omnipotens qui condidit omnia verbo,
 Is potuit varias hominum spectare figuras
 Diversas facie, membris et corpore toto
 Conspicuas albo, nigro, mixtore colore
 Caeruleo, rufo, cervino vel rubicundo.
 -- Si femme fait bien, c'est coup de fortune.
 Si liepvre prend chien, c'est contre nature.

Il se dégage de ces vers toutes sortes de bons sentiments, des pensées généreuses sur la nécessité de la prière et du travail, sur les bienfaits de l'instruction et le mérite d'une bonne et vertueuse conduite². On y trouve même, surtout contre les femmes, plus d'un

¹ Cette phrase forme en réalité une strophe de quatre vers que nous re- trouverons plus loin dans la *complainte des pauvres laboureurs*.

² Homme pieux et charitable, le notaire Dumont rendait volontiers des

trait d'esprit qui ne manque pas de causticité. Voici maintenant une jolie pièce de vers sur les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres : nous avons tout lieu de croire qu'elle a le notaire lui-même pour auteur.

DOCTRINE AU SERVANT ENVERS SON MAISTRE.

Comme requiert une cité policé
 Pour deschasser hors en icelle tout vice,
 Ainssy requiert maison bien ordonnée
 Quelque status pour estre bien rayglée.
 Dont qui céans desire avoir lieu
 Premier, lui fault avoir crainte de Dieu,
 Puis son mestre honestement servir,
 Estre subject à lui bien obéir,
 Fuir débats, noises et contensions,
 Estant courtoys et sans discentions.

services aux gens qui lui en demandaient. Voici entre autres une supplique qu'il rédigea pour le compte d'un pauvre de Cottens qui allait demander l'aumône.

Souverains et supremes seigneurs ! Votre très humble soubject, Antoine Herbettaz de Coctens, par urgente nécessité est contrainct desmander, pour le nom de Dieu, l'aulmosne aux gens de bien, à cause de la pauvreté des biens mondains, n'ayant pour son entretient, en ses anciens jours, et de sa femme qu'est dès longtemps en maladie corporelle, dont il haz requis les honnorablez jurés du dict lieu l'accompagnyer des présentes pour suplier vos paternelles Excellences luy faire quelque bien scelon vostre bonne volonté, et de plus continueront très tous prier le bon Dieu remunérateur des tous biens prospérer et augmenter vos nobles et heureux estats.

¹ Notre notaire avait aussi recueilli quelques recettes ayant trait à l'agriculture, à la médecine ou à l'art vétérinaire. Les voici : *Recepte d'agriculture*. A pleine lune taille la vigne, tond les brebis, plante les arbres et vignes. — En lune vieille ou en deffault coupe le boys pour bastir, moisonne le froment. — En lune nouvelle, met couver les œufs. Prends les greffes de tes arbres le pénultiesme jour de la lune et les ante le second jour de la lune nouvele suyvant : sont quatre jours qu'elles demoureront hors de pied, ce faisant verras merveilles. Plante le tronc en octobre pour anter l'an suyvant en février ou en mars.

Pour faire manger le cheval, luy donner du sinegret. Pour luy faire morir les peaux (poux) faire avec du suproz, de l'uille de cocques et du lait, de la graisse et froter la besté. Pour endurcir le pied du beuf. Incontinent que le vel est naiscuz, lui faut tirer la pellicule dehors et rascler le blanc d'ongle, puis luy saller le pied ou la dite ongle et deviendrat dur comme

Le services divins voluntiers vous orrez,
 Sur tous les jours de dimange ne fauldrez.
 Aussy les jeux vous n'y fréquenterez
 Que par raison. Ains mesure gardants
 De tout ceci vous serez observants.
 Après disner vous prendres quelque esbat,
 Après gouste semblablement irez
 Vous recreer sans guère retarder,
 Après souppé pourrez honnestement
 Passer le temps, veu qu'assez promptement
 Vous retirerez, quand neuf heures seraz,
 Du sus les champs la porte on vous clourraz.
 Prégardez-vous de faire insolances,
 Estant soubres en toutes contenances.
 Mangeant, boivant, garderez le mentient
 Que le Seigneur demande au chrestien.
 Et que cecy observer ne vouldrat
 Céans son pied point ne reposerat.
 Mais vous promet quand cecy garderez
 Que bien venu tousjours céans serez.

pied de chèvre. — Pour faire bon encre pour demy-pot. Prennes ugne once et demy de galles, item de la couperose et de victrion deux onces, item de la gomme une once. Après que vous auré cella aschepté, il les fault bien piller l'ung après l'autre, et puis avec eaux bien clere et nette vous la mettrés sur le feu, et sy tout qu'elle donnera l'onde mettrés et la vuiderés en ung vaseau de terre, et puis la meslerés avec ung petit baston jusque à tant qu'il perde la grand challeur, et au bout de deux jours, votre encre sera perfaict et bon. — La perfection de la noix se cognoyt quand elle est meuve, très pellue, ferme et pleyne, dedans non poudreuse. La perfection de la couperose et victrion se cognoyt quand elle est de couleur céleste par dedans et par dehors. La bonté de la gomme d'Arabie se cognoyt quand elle est clere et s'esmie facilement quand on la pille.

Aulcunes foys mouve ton encre au soir
 Dans le vaseau pour prendre nourriture.
 Deux nuitts, deux jours, le fault reseoir
 Mieulx prendra corps pour former l'escription.
 Qui veult havoir une encre espesse bonne,
 Dans le vaisseaux ils ne doibt la mouvoir.
 Mais la passer par ung drappeau j'ourdonne,
 Mieulx escripra ainsy que pourras voir.

Recepte contre la peste. Prenez ung oignon de grosseur médiocre, puis le fendre en deux. Crousez les deux parties et les remplez de t....c. Cela faict.

Le notaire Dumont nous a conservé dans son «formulaire» deux des plus anciennes chansons de notre pays. On ne peut affirmer qu'il en soit l'auteur ; elles paraissent être d'une époque antérieure à celle où il vivait. Nous ne connaissons pas l'original d'où il les a tirées. La première a pour titre :

CHANSON DU CONTE DE GRUERES

O conte de Grueres, tu t'es mal governay,
 T'ha engagé Corbeyre, Corbeyre et Charmay,
 T'ha engagé la Tinaz, la Tina, et Gissenay,
 Aussi la Russinayre, comme le Chateau d'Ayx,
 Puis t'ha vendu Grueres, Grueres et la conté
 A ses messeigneurs de ville de Fribourg et Bernei.
 Berne mande à Grueres se rendre se volloit.
 Grueres a respondu que non, pas es Bernay.
 Car s'yl verront ? l'harpiaz, ils seroyent tous damné.
 Mais sy se volloyent rendre, se rendroyent es Fribourgeoys,
 Que maintienne la messe et leur soubjects avoy.
 Au giron de l'Eglise pour estre tous sauvay.
 Dieu maintienne Grueres aux vaillants Fribourgeoys !
 Qu'ils soyent tousjours en grace, et leurs soubjects avoy ! Amen.

Le texte de la chanson suivante : *La bergère s'en vat en champ* a été publié tel que nous le lui avions fourni par M. Joseph Reichlen dans ses *Chansons et rondes du canton de Fribourg* (suite), fascicule VIII de la *Gruyère illustrée* 1913, numéro 10. Ce texte est une variante assez notable de celui qui a été publié par J. Tiersot, *Chansons populaires des Alpes françaises* p. 368. La chanson paraît avoir une origine très ancienne ; on en trouve les premières traces déjà au XIII^{me} siècle. Voir aussi *Journal de Fribourg*, 1^{er} février 1860.

rejoingnez les ensemble avec une patte mouillée et les mettez aux cendres chaudes afin qu'ils soyent routties et le ligniez ? fondu. Après cela prenez un morceau de toile miste et faictes distiller cet oignon dans ung voire et estant saisis de la maladie, boivez en une cuillier plaine, quoy faisant par la grace du Tout Puissant serez guéri (Deux mots biffés illisibles).

(Ex relatione R.P. Claudii de Ferrard curati Favernensi penultima Januarii 1636 scripsit Jodocus Petrus de monte, logices et theologiae auditor 1636).

CHANSON

La bergière s'en vat en champ
 Mesne ses brebietes,
 A l'humbrette d'ung ver boissa
 Fille sa counoliette.

Ha veu sailli le loup du boys
 Ayant la corge ouverte.
 Le deux plus beau de ses brebis,
 Le loup l'y haz enprennée.

Adoneq elle se prend crier :
 Douze vierge Marie,
 Que mes brebis me sauveray,
 Je seray sa miette.

Franck Chevalley il l'ha ovy
 Dy le mont de Borgognye,
 Tire la bride à son cheval,
 Celle part, est allée.

Le premier qu'il ha rencontré,
 Le loup a rencontré,
 Tire l'espée à deux mains,
 Les brebies luy ha osté.

Tenés, fille, vostre brebies
 Mette les avec les aultres.
 Ils mangeront l'herbe du prez,
 Aussy comme les aultres.

Laisse me faire à mes plaisir,
 Je vous ay faict les vostres. —
 Franck Chevalley, parlés tout plan.
 J'ay peur que on ne vous oye !

Car mon père est là-dessus,
 En les haultes finestres.
 Tout jour il conte son trésor
 Et aussy sa monoye.

Mais n'en pourroit pas tant conter
 Comme je despendroys,
 La bergiere s'en vat en champ,
 Mesne ses brebiettes.

On lira avec intérêt la *complainte* suivante qui ne manque pas d'un certain mérite littéraire. Elle peut se rapporter à la misère qui désola nos campagnes à l'époque de la guerre de Trente Ans (1618—1648). Notre canton eut moins à souffrir sans doute que certaines régions du Jura ou du nord de la Suisse envahies par les Suédois. Mais bon nombre de familles franc-comtoises, alsaciennes ou jurassiennes vinrent chercher asile dans nos contrées ; par suite de la rareté du numéraire et de la cherté des vivres, nos ancêtres eurent à passer des années dures et pénibles, surtout entre 1636 et 1643. Plusieurs strophes sont toutes d'actualité. Voir aussi *Journal de Fribourg*, 1^{er} et 4 février 1860 et *Liberté*, 22 juillet 1893.

COMPLAINTE ET QUERIMOINE DES POUVRES LABOUREURS

O Dieu, que nul ne peult desdire,
Tu scays et cognoys si je mens,
Que plus je n'ay chevaux ne jumens,
A qui doncques pourray je dire
Da.

Fors à toy, coronal de tous,
Qui les peux casser sans danger.
Je te suplie, pour me vanger,
Leur donner et aussy à nous
Pacem.

La paix nous seroit nécessaire,
A mon avis, et néantmoins,
Si tu veux punir les humains,
Tu en as cause et le peux faire.
Domine.

Les pères que nous avions,
Combien qu'au monde eussent esté,
Jamais telle meschanseté
Ne virent comme nous voyons.
In diebus nostris

En la sueur de mon visaige
Je laboure et meurs de faim ;
Trois jours a que morceau de pain
Je n'ay mangé à mon mesnage.
Quia non est

Donne nous.

Paix.

Seigneur.

En nos jours

J'ay planté, semé, vendangé ;
 J'ai femé les champs et pastitz,
 Pour donner vie à mes petitz.
 Mais, hélas ! le tout a mangé
Alius.

Car il n'y a

Non pas ung seul : Dieu scait combien,
 L'on me faict chacung jour d'alarmes,
 Tant larrons, sergents que gens d'armes,
 Et aultres avecq qu'on scait bien.

Aultre

Qui

Pour à mes vaux la teste fendre,
 Pour bien escorcher mes moutons,
 Sont gens qui ont barbe aux mentons ;
 Mais cherchez qui pour nous deffendre
Pugnet.

Qui

Hélas ! c'est bien pour se débatre
 Entre vous, pauvres laboureurs,
 Quand un tas de meschants coureurs
 Nous battent au lieu de combattre.

Bataille.

Pro nobis.

Mon Créateur, quand je pense
 A ta bonté, je me conforte,
 Sachant que du mal que je porte
 Nul ne m'en fera récompense
Nisi tu.

Pour nous

De mettre au monde ma fiance,
 Nennyt, c'est ung mot résolu.
 En ceux ny a point de salut.
 En toy seul est mon espérance,
Deus.

Que toy

Quand pillerie cessera,
 Quand raison et bonne police
 Maintiendrat l'effet de justice,
 Adonques le temps serat
Noster.

Qui es notre Dieu

Pleine d'esprit et d'entrain, la chanson du *bon vin* nous fait croire que le notaire Dumont était un bon vivant. C'était, nous l'avons vu, un père de famille accompli, un homme dévot, généreux,

très serviable, parlant beaucoup du bon Dieu, fréquentant les pèlerinages, mais il semble que, s'il eût vécu de nos jours, il n'aurait pas été un adepte très fervent de la *Ligue de la Croix* !

- | | |
|---|---|
| 1. Qui boit bon vin
Il fait bien sa besogne.
L'on voit souvent
Venir vieulx un ivrogne,
Et mourir jeusne
Ung sçavant medicin
O le bon vin ! | 6. Honnorons doncq
Avec révérence
Ce boys tortu
Et toute sa clémence,
Et la liqueur
De ce friant raisin.
O le bon vin ! |
| 2. Le blanc est bon
Toutte la matinée,
Et le claret
Toutte l'après disnée,
Porveu qu'il soyt
Percé frais le matin.
O le bon vin ! | 7. Nostre vallet
Et nostre chambrière,
Ne jectent pas
Le bon vin en arrière ;
L'en boivent bien
Le soir et le matin.
O le bon vin ! |
| 3. Mauldits soyent ils
Les aracheurs de vignes !
Fussent-ils tous
Jettés dans ung abisme !
Les buveurs d'eau
Boivent souvent du vin.
O le bon vin ! | 8. Nostre meusnier
Met de l'eau dans sa suppe,
Mais dans son vin,
Jamais ny en met goutte.
La faict passer
Par dessoubs son moullin.
O le bon vin ! |
| 4. Bachus ung jour
Se mettit en colère
Contre ces médecins
Et ces appothicaires
Qui deffendoyent
Aux malades le vin
O le bon vin ! | 9. O buvons donc
Très tous, je vous en prie,
De ce bon vin,
De sa douce ambrosie,
Car en bevant
L'on chasse le venin.
O le bon vin ! |
| 5. Bachus aymoit
Aucunement les filles,
Mais aimoyt mieulx
La liqueur de la vigne
Il en bevoit
Le soir et le matin,
O le bon vin ! | 10. Ce fust Noé,
Ce patriarche digne,
Fust le premier
Que fist planter la vigne,
Et s'enyrva
Du jus de ce raisin.
O le bon vin ! |

11. Perdrix, chappons,
Sont viandes délectables.
Mais sans le vin,
Rien ne m'est agréable.
Car le bon vin,
C'est l'honneur du festin
O le bon vin !

12. Ce fust Noé ,
Ce brave patriarche,
Fust le premier
Qui en monstrat l'usage.
Je bois à vous,
Aussy à mon voisin
O le bon vin !

13. D'un carus doncq
Vous fais une portée ;
De ce bon vin
Faictes une tastée,
Sçachant très bien
Que y tiendrés la main.
O le bon vin !

14. Dictes moy doncq
Compagnons, je vous prie,
Sans poinct maintir,
Car je vous en suplie,
N'est-il pas bon
De boire le mattin ?
De ce bon vin !

15. Je vous respond :
Beuvés la mattinée,
Et si pouvés
Aussy à la vesprée.
Mais regardés
Que n'en soyéz esprins
De ce bon vin !

(A suivre.)